

PRÉSENTATION DU PLAN BOIS ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT RURAL et des projets existants

FRANCIS FLAHAUX

*Coordonnateur du Plan Bois-Energie et Développement Rural,
Fondation Rurale de Wallonie*

de manière concrète et visible, au développement durable.

ÉCHELLE DE TRAVAIL

À l'origine du projet, le bois-énergie était totalement absent du paysage, en tout cas dans le domaine public. Il ne nous était donc pas possible d'embrasser la matière du bois-énergie par toutes les voies possibles et imaginables mais il nous fallait en sélectionner une de manière préférentielle ou privilégiée.

D'un point de vue stratégique, l'entité communale (propriétaire forestier, consommateur et acteur potentiels de la filière et de son débouché : le bois-énergie) est apparue la plus porteuse et la plus valable pour induire les effets secondaires attendus.

D'un point de vue technique, notre choix s'est surtout porté sur les chaufferies automatiques destinées à des bâtiments publics. Cette solution est, de fait, plus adaptée aux porteurs de projets ruraux de par sa taille, son coût, la possibilité de maintenance par le personnel communal, etc. C'était également une façon de pouvoir attester d'une fiabilité et d'une répétitivité des exemples de façon relativement aisée, ne fut-ce qu'en terme de financement, par exemple.

Enfin, la ressource visée était clairement les bois peu ou pas utilisés de manière économiquement satisfaisante pour les propriétaires ou gestionnaires forestiers, mais aussi pour les industries de la première transformation du bois.

MOYENS DÉVELOPPÉS

Les moyens qui ont été mis en place dès 2001 pour atteindre les objectifs en question ont permis :

- ◆ d'informer et de sensibiliser le public cible, essentiellement les communes ;
- ◆ de réaliser des études de faisabilité intégrant une série de volets dont l'évaluation de la ressource et des besoins locaux ;
- ◆ d'intégrer des notions d'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments en question. De cette façon, nous démontrions que l'énergie

LES OBJECTIFS INITIAUX DU PBE&DR

Quand on se rappelle qu'à l'époque rien n'existait si ce n'est quelques projets industriels, les objectifs proposés étaient fort ambitieux :

- ◆ d'abord, initier le plus rapidement possible et dans des conditions correctes, une dizaine de projets pilotes publics en Wallonie pour susciter les investissements de la part de porteurs de projets wallons. Cet aspect démonstratif était vraiment d'une importance primordiale ;
- ◆ ensuite, que ces dix projets pilotes bénéficient d'un véritable cadre, d'une véritable filière bois-énergie. Cet axe a donné lieu à toute une série de réalisations dépassant les projets pilotes proprement dit : mise en place d'une structure d'approvisionnement en bois-énergie, implication et formation de bureaux d'études en matière de bois-énergie...).

Au niveau individuel, et à l'échelle locale donc, les attentes étaient plus concrètes encore :

- ◆ des plus-values et des emplois locaux ;
- ◆ des réductions de factures énergétiques voire sylvicoles.

Enfin, et d'une façon beaucoup plus globale, le Plan devait nous permettre de démontrer que des projets de ce type-là contribuent effectivement, et

Je me propose de présenter ici les fondements de ce qui fait aujourd'hui le Plan Bois-Énergie et Développement Rural (PBE&DR). Ceux-ci conditionnent une partie des résultats auxquels nous sommes arrivés en un peu plus de 2 ans de fonctionnement. Je m'arrêterai donc sur un certain nombre d'éléments clés sans entrer dans les détails de sorte à bien cerner le cadre général nécessaire à la compréhension des interventions et débats qui suivront.

D'abord et avant tout, il est important de rappeler que l'élaboration de ce Plan s'est inspirée de l'expérience des français d'un côté, ultérieurement des suisses. Michel Cairey (voir article page 6) d'une part, mais également André Laurent du Conseil Général de la Haute-Saône ont véritablement été des déclencheurs ou, en tous cas, des relais fondamentaux.

Deuxièmement, ce Plan a été développé dans un esprit de transversalité, et son protocole signé par les ministres José Happart et José Daras en atteste. Cette double signature devait garantir une cohérence à la démarche et assurer une complémentarité entre les différents services. Ceux-ci seraient en effet amenés à travailler ensemble, à court ou moyen terme.

Enfin, le gouvernement wallon lui-même, a donné son approbation à la mise en place de ce Plan, et ce dès 2001.

verte s'intégrait dans une approche globale ;

- ◆ d'assurer l'assistance au montage de projet. Une petite vingtaine de projets sont sur les rails pour le moment ce qui implique un accompagnement de notre part mais également d'acteurs dans les administrations, les cabinets, etc. ;
- ◆ de favoriser, d'une façon induite et moins proactive, l'émergence d'une filière en informant et en activant au fur et à mesure de l'évolution du plan les différents acteurs concernés.

PARTENARIAT ET SYNERGIE

À l'origine, le partenariat est constitué des cabinets des ministres Daras et Happart mais également de trois administrations en prise directe avec la matière bois et énergie : la DNF pour le bois, la DGA pour la ruralité et la DGTRE pour les aspects énergétiques. Trois partenaires techniques interviennent également à différents stades de la mise en place et de la mise en pratique de ce plan : ICEDD (anciennement Institut Wallon), ERBE et la FRW.

Mais le partenariat et les synergies se sont rapidement étendus aux ministres Foret, Michel et Kubla. Ce dernier notamment, en complément des ministres Happart et Daras, a engagé la mise en place d'un programme de

formation-coaching des bureaux d'études.

Si nous avons réussi à convaincre autant d'administrations et de cabinets ministériels, c'est qu'ils y retrouvaient chacun leur intérêt que ce soit en matière environnementale, énergétique ou sylvicole. D'une façon générale, chacun retrouve un petit peu des éléments de ce qui fait sa raison d'être.

Enfin, et ce n'est pas négligeable du tout, des partenariats ont été créés avec une série d'organismes ou de personnes ressources : l'ADEME mais également le Conseil Général de la Haute-Saône, la Bourgogne, Énergie-bois Suisse ou encore l'ITEBE.

COMITÉ CONSULTATIF

Un comité consultatif a également été mis en place. Il suit l'évolution du Plan Bois-Énergie et s'assure que les principaux acteurs soient sensibilisés le plus tôt possible. On a débuté essentiellement avec les aspects de gestionnaires ou propriétaires forestiers. Ensuite, ce furent les scieurs et marchands et, plus tard, les fédérations d'architectes, de bureaux d'études, les associations en techniques spéciales chauffage. De cette façon, l'ensemble du secteur de la filière peut prendre le pouls de ce qui est en train de bouger en Wallonie.

LES PREMIERS RÉSULTATS DE TERRAIN

En 24 mois de fonctionnement, environ 50 communes sur les 262 que compte la Wallonie ont marqué un intérêt pour le bois-énergie. Une trentaine d'entre-elles ont été plus amplement informées et 17 études de pré-faisabilité sont en cours. Deux ou trois auteurs de projet ont été désignés pour passer au stade ultérieur.

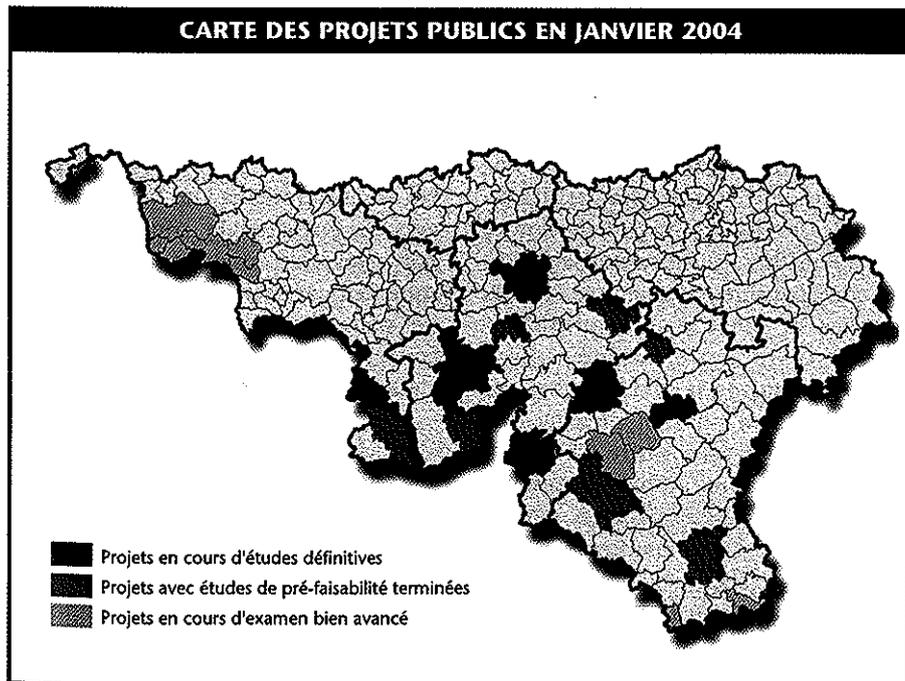
En marge du public cible initial, et bien que l'on note encore des questions de la part des communes, la majorité des interpellations vient d'autres acteurs qui se rendent compte qu'il y a une place à prendre et désirent s'insérer dans cette politique.

La mise en place d'un programme de formation-coaching des bureaux d'études est un point pratique fort intéressant. Il permet aux bureaux wallons de se former et de s'informer le plus correctement possible à la technique bois-énergie. De plus, il garantit aux projets d'être tout à fait irréprochables ou en tous cas de pouvoir attester qu'ils ont été élaborés de façon conforme à ce qui se fait de mieux dans le domaine.

D'un point de vue géographique, on retrouve une relativement bonne répartition des projets même s'ils sont essentiellement concentrés sur les provinces de Namur et du Luxembourg. On en relève un petit peu en Hainaut alors qu'il n'y a encore rien sur la province de Liège.

D'une façon générale, on retrouve également une diversité dans les types de projets ou de réseau. On a des projets avec des bâtiments uniques et d'autres avec des réseaux de chaleur. Certains ont débutés sur base de chaufferie automatique mais on compte également au moins un projet qui est déjà bel et bien parti sur un principe de cogénération. ■

CARTE DES PROJETS PUBLICS EN JANVIER 2004



FRANCIS FLAHAUX
 Fondation Rurale de Wallonie
 pbe@frw.be